

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 24 MAI 2007**

Délibération
n° 2007.05.174

**Fourniture de
colonnes enterrées
pour la collecte des
ordures ménagères,
du verre et le tri
selectif : appel
d'offres ouvert**

LE VINGT QUATRE MAI DEUX MILLE SEPT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **16 mai 2007**

Membres présents :

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Bernard ALLIAT, Madeleine ANCELIN, Philippe BERTHET, Bernard BIRONNEAU, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Jean-Yves DE PRAT, Louis DESSET, Jean DUMERGUE, Guy DUPUIS, François ELIE, Brigitte FONTANAUD, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Michel HUMEAU, Gérard MARQUET, Jean-Claude MOGIS, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Jean-Jacques SYOEN, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Michel CHAVAGNE à Jean BOUGETTE, Bernard CONTAMINE à Philippe BERTHET, Martine FAURY à Gérard MARQUET, Annie FOUGERE à Philippe MOTTET, Didier LOUIS à Christian RAPNOUIL, Jean MARDIKIAN à Jean DUMERGUE, Patrick RIFFAUD à Jean-Claude MOGIS

Excusé(s) :

Excusé(s) représenté(s) :

Jean-Claude BESSE par Brigitte FONTANAUD, Daniel OPIC par Madeleine ANCELIN

ENVIRONNEMENT / DÉCHETS MÉNAGERS

Rapporteur : **Monsieur SAUZE**

**FOURNITURE DE COLONNES ENTERREES POUR LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES,
DU VERRE ET LE TRI SELECTIF : APPEL D'OFFRES OUVERT**

Dans le cadre de la mise en place de la collecte sélective dans les grands ensembles de l'agglomération, après de nombreuses réunions avec les bailleurs et les communes concernés, le choix s'est finalement porté sur l'installation de points d'apport volontaire en colonnes enterrées pour les ordures ménagères, le tri sélectif et le verre.

Le programme sera étalé sur une période de 5 ans. Cette mise en place se fera en fonction de l'état d'avancement des réhabilitations urbaines (ORU) des différents quartiers de l'agglomération, des demandes des bailleurs privés sur l'existant ou les constructions neuves et éventuellement des demandes spécifiques des communes (centre ville, point de regroupement...).

Il convient donc de lancer un marché public pour l'acquisition de colonnes enterrées pour le service déchets ménagers.

La procédure à mettre en œuvre sera l'appel d'offres ouvert lancé en application des articles 33, 57 à 59 du code des marchés publics.

Les estimations sont les suivantes :

- Quantité prévisionnelle : 400 colonnes sur la durée du marché
- Montant estimatif pour l'acquisition des 400 colonnes : 2 000 000 € HT.

Vu l'avis favorable de la commission environnement du 3 mai 2007,

Je vous propose :

D'APPROUVER les éléments essentiels du dossier de consultation des entreprises, mentionnés ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer le marché à intervenir, le marché négocié en cas d'appel d'offres infructueux et les actes afférents à une résiliation éventuelle.

DE PRECISER que :

- la durée du marché est fixée de sa date de notification jusqu'au 31 décembre 2007,
- le marché pourra être renouvelé par reconduction expresse sans que sa durée totale ne puisse excéder cinq ans.

D'IMPUTER la dépense au budget principal - article 2158 - rubrique 812.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 30 mai 2007	<u>Affiché le :</u> 31 mai 2007